

RÉPANDRE LA JOIE DES FÊTES



Dessine un monde meilleur!

1. Si tu as 14 ans ou moins (au 24 novembre 2014), utilise l'espace blanc ci-dessous pour illustrer une scène des Fêtes. Cette année, le thème choisi est « Répandre la joie des Fêtes »; par ton dessin, montre-nous ce que ce thème représente pour toi.
2. Si ton dessin est choisi, il sera imprimé sur une carte officielle de l'UNICEF, et cette carte des Fêtes sera vendue dans tous les magasins Pier 1 Imports du pays. Tu gagneras aussi une bourse d'études de 5 000 \$, et 500 \$ seront versés à ton école pour financer l'achat de matériel d'artiste. De plus, le produit provenant de la vente des cartes sera versé à UNICEF Canada afin d'aider les enfants à travers le monde.
3. Assure-toi de lire les instructions et le règlement complets du concours au verso, et fais-nous parvenir ton bulletin de participation avant le 24 novembre 2014.

Concours de cartes de souhaits Pier 1 Imports®/UNICEF/Owlkids

Nom de l'artiste

Âge de l'artiste au 24 novembre 2014

Nom du parent

Adresse résidentielle

Ville

Province

Code postal

N° de téléphone au travail du parent

N° de téléphone à la maison

Adresse courriel du parent

Nom de l'école de l'artiste

Pouvons-nous t'informer des programmes de l'UNICEF par courriel?

Oui Non

Pour réclamer son prix, le gagnant ou la gagnante devra répondre correctement, dans les délais prescrits, à une question d'habileté mathématique.

Pier 1 imports®



unicef

Concours de cartes de souhaits Pier 1 Imports®/UNICEF/Owlkids
Organisé par le Comité canadien de l'UNICEF, Pier 1 Imports Inc. (É.-U.) et Owlkids
RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS (AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER)

1. Description du concours : Dans le cadre du concours de cartes de souhaits Pier 1 Imports/UNICEF/Owlkids, un dessin gagnant sera sélectionné parmi les œuvres des enfants participants. Il sera imprimé et reproduit par le Comité canadien de l'UNICEF sous forme de cartes de souhaits, qui seront vendues en exclusivité dans les magasins Pier 1 Imports du Canada. Les concurrents admissibles sont invités à dessiner une carte selon leur interprétation du thème « Répondre la joie des Fêtes ». Le produit de la vente des cartes du dessin gagnant dans les magasins Pier 1 Imports pendant la saison des Fêtes 2015 sera directement versé au Comité canadien de l'UNICEF.

2. Admissibilité : Tous les jeunes résidents canadiens âgés de 14 ans ou moins en date du 24 novembre 2014 peuvent participer. Ne sont pas admissibles au concours les membres de la famille immédiate des employés des Nations Unies, de l'UNICEF, du Comité canadien de l'UNICEF, de Pier 1 Imports et de Bayard Presse Canada Inc., leurs représentants, leurs agents et les entités qui y sont affiliées, les membres du comité de sélection de même que toute personne résidant à la même adresse que les personnes mentionnées ci-dessus.

3. Comment participer :

a) À compter du 1^{er} novembre 2014, des fiches d'inscription officielles seront offertes, sans frais et sans achat requis, dans tous les magasins Pier 1 Imports du Canada. Pour trouver le magasin Pier 1 Imports le plus près de chez vous, composez le 1 800 447-4371 ou visitez le www.pier1.ca/fr. Si vous ne pouvez visiter un magasin Pier 1 Imports, vous pouvez obtenir une fiche d'inscription officielle en communiquant avec le Comité canadien de l'UNICEF au 1 800 308-3248, poste 8869. Vous pouvez également imprimer la fiche d'inscription et le règlement du concours depuis le site Web de Pier 1 Imports (www.pier1.ca/fr), du Comité canadien de l'UNICEF (www.unicef.ca/fr) ou d'Owlkids (www.owlkids.com). Veuillez ne soumettre aucun renseignement par Internet; les organisateurs du concours ne peuvent les accepter et déclinent toute responsabilité à ce chapitre.

b) L'utilisation de crayons, de stylos, de crayons à colorier, de marqueurs et de peinture est permise. Aucun dessin produit par ordinateur ou par un autre moyen non manuel ne sera accepté. Le dessin devra être une œuvre originale exécutée par l'enfant participant au concours et ne devra avoir été ni publié antérieurement ni reproduit.

c) Un seul dessin par enfant. Tous les dessins devront être reçus d'ici 23 h 59 min 59 s le 24 novembre 2014.

d) Affranchissez, au tarif des lettres, une enveloppe qui puisse contenir la fiche d'inscription et le dessin sans qu'ils soient trop pliés.

Postez le tout à l'adresse suivante :

Concours de cartes de souhaits

Pier 1 Imports/UNICEF/Owlkids

Pier 1 Imports

3135 Highway 7

Markham (Ontario) L3R 0T9

e) Les dessins retournés directement à un magasin Pier 1 Imports ou transmis par Internet ne seront pas acceptés. Les dessins photocopiés ou reproduits électroniquement ne seront pas non plus acceptés.

f) Dès la réception, l'ensemble des cartes, des dessins et des droits de propriété intellectuelle afférents, notamment les droits d'auteur, devient la propriété exclusive du Comité canadien de l'UNICEF, sans compensation au participant. En s'inscrivant au concours, chaque participant renonce irrévocablement à tous ses droits moraux sur les cartes et le dessin. Les dessins ne seront pas retournés aux participants. Tout au long du concours et après celui-ci, les dessins peuvent être distribués, utilisés, exposés, donnés, vendus, mis aux enchères ou affichés par Pier 1 Imports, le Comité canadien de l'UNICEF et Bayard Presse Canada Inc. (ils pourront notamment être reproduits ou affichés sur le site Web de Pier 1 Imports, du Comité canadien de l'UNICEF et d'Owlkids), et les organisateurs pourront s'en dessaisir sans avis ni compensation aux participants, en vertu du droit qui leur a été accordé par ces derniers dès leur inscription.

4. Prix :

a) Cinq finalistes seront choisis parmi les participants.

b) Le grand prix sera décerné à un de ces cinq finalistes âgés de 14 ans ou moins en date du 24 novembre 2014. Le grand prix se divise comme suit : 1) la sélection du dessin de l'enfant, lequel figurera sur les cartes de souhaits de l'UNICEF au cours de

la saison des Fêtes de 2015; 2) une bourse d'études de 5 000 \$; 3) un montant de 500 \$ pour l'achat de matériel d'artiste versé à l'école de l'enfant; 4) un abonnement d'un an à la revue *Chirp*, *chickaDEE* ou *OWL* pour le gagnant et son école.

c) Les quatre autres finalistes seront avisés vers le 2 janvier 2015. Chacun d'eux recevra : 1) un ensemble-cadeau surprise d'Owlkids; 2) un abonnement d'un an, pour lui et son école, à la revue *Chirp*, *chickaDEE* ou *OWL*. Conformément à la loi canadienne, aucun reçu d'impôt pour activités de bienfaisance ne pourra être délivré au nom des finalistes.

d) Le gagnant du prix Choix du public recevra un montant de 500 \$ (valeur totale au détail) pour l'achat de matériel d'artiste.

e) Tous les prix seront offerts par Pier 1 Imports, le Comité canadien de l'UNICEF et Bayard Presse Canada Inc. Tous les prix sont inaccessibles et non remboursables. Aucune substitution ni aucun rachat de prix ne sont possibles.

f) Affidavit : Les parents ou tuteurs légaux de chaque gagnant devront soumettre un affidavit d'admissibilité, d'exonération de responsabilité et de consentement à des fins publicitaires (ci-après nommé « Affidavit ») attestant leur acceptation du présent règlement ainsi qu'une attestation de cession des droits d'auteur et de tout autre droit de propriété relatif au dessin au profit du Comité canadien de l'UNICEF. La livraison des prix est conditionnelle à la réception de ces documents dûment signés.

g) Les cartes de souhaits sur lesquelles figure le dessin du grand gagnant seront imprimées, reproduites et vendues par le Comité canadien de l'UNICEF et peuvent faire l'objet d'interprétations et de modifications. Sans autre compensation au gagnant du grand prix, Pier 1 Imports aura le droit de reproduire et de vendre la carte gagnante du grand prix dans ses magasins.

Les reproductions de la carte gagnante du grand prix pourront en outre être utilisées comme carte de souhaits officielle des Fêtes de 2015 de Pier 1 Imports et dans le cadre des futures campagnes promotionnelles du Comité canadien de l'UNICEF. Les profits de la vente de cartes par Pier 1 Imports seront versés au Comité canadien de l'UNICEF.

5. Sélection des gagnants :

a) Sélection du gagnant du grand prix : Les dessins seront jugés par un comité composé de représentants de Pier 1 Imports, du Comité canadien de l'UNICEF et de Bayard Presse Canada Inc., en fonction de la créativité et de la qualité d'expression sous le thème « Répondre la joie des Fêtes ». Les gagnants seront sélectionnés et avisés par téléphone ou par la poste vers le 2 janvier 2015. Pour être désigné gagnant, le participant sélectionné devra répondre correctement, dans les délais prescrits, à une question mathématique posée par téléphone. Toutes les décisions du comité sont définitives. Les chances de gagner dépendent du nombre de dessins reçus. Pour obtenir la liste des gagnants d'un prix, veuillez faire parvenir, avant le 24 novembre 2014, une enveloppe-réponse affranchie à l'adresse suivante :

Liste des gagnants du concours de l'UNICEF, Pier 1 Imports, 3135 Highway 7, Markham (Ontario) L3R 0T9.

b) Sélection du Choix du public : Des représentants de Pier 1 Imports et du Comité canadien de l'UNICEF sélectionneront jusqu'à 10 dessins en fonction de la créativité et de la qualité d'expression sous le thème « Répondre la joie des Fêtes ». Les dessins sélectionnés seront affichés sur pier1.ca/fr, où les visiteurs pourront suivre les liens et les instructions afin de voter pour leur dessin préféré. L'enfant qui a produit le dessin obtenant le plus de votes remportera le prix Choix du public. La période de vote débutera vers le 15 décembre 2014 et se terminera le 31 décembre 2014. Le gagnant sera sélectionné et avisé par téléphone et par la poste vers le 2 janvier 2015. Pour être désigné gagnant, le participant sélectionné devra répondre correctement, dans les délais prescrits, à une question mathématique posée par téléphone.

c) Si le participant sélectionné ne peut être joint ou n'envoie pas l'Affidavit (évoqué ci-dessus) dûment signé dans le délai prescrit, si l'Affidavit contient des renseignements jugés erronés ou si l'avis de remise de prix est retourné comme non livrable, un autre gagnant sera choisi selon les mêmes critères de sélection. La décision du comité de sélection est définitive, sous réserve de la vérification du gagnant.

6. Autres conditions :

a) Le concours est assujéti à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Ce concours n'est pas valide

là où il est interdit par la loi. Les taxes ou impôts applicables, le cas échéant, sont la responsabilité des gagnants.

b) En s'inscrivant, les participants acceptent l'ensemble des précédentes règles et conditions et consentent à ce qu'on utilise le nom, l'image, la fiche d'inscription et les renseignements qu'elle contient, le dessin, les déclarations, les témoignages, les photographies et le nom de la ville de résidence du gagnant et de ses parents ou tuteurs légaux à des fins promotionnelles, notamment en publiant ces renseignements et en reproduisant et affichant la carte du gagnant sur les sites Web des organisateurs, sauf là où la loi l'interdit. Tout défaut de se conformer au règlement du concours peut entraîner la disqualification du participant.

c) Les organisateurs ne sont pas responsables : 1) des fiches d'inscription perdues, volées, illisibles, déchirées, endommagées, en retard, incomplètes ou livrées à la mauvaise adresse; 2) des pannes, des défaillances ou des problèmes téléphoniques, électroniques, informatiques ou associés à du matériel ou à des logiciels, au réseau ou à Internet; 3) de tout événement hors du contrôle des organisateurs pouvant occasionner l'interruption du concours ou de la remise des prix, ou en rendre impossible la réalisation. Les organisateurs se réservent le droit de suspendre ou d'annuler le concours dans l'éventualité où des événements hors de leur contrôle entravent l'administration, la sécurité ou le bon déroulement du concours. Les organisateurs ne recueilleront que les renseignements personnels nécessaires pour déterminer le gagnant du grand prix, et ils ne communiqueront qu'avec son parent ou son tuteur légal. Après la clôture du concours, les organisateurs ne conserveront aucun renseignement personnel autre que ceux nécessaires au bon déroulement du concours. Les organisateurs n'utiliseront les renseignements personnels recueillis à aucune autre fin.

d) Ce concours n'est offert qu'au Canada. Sous réserve de la législation applicable au Québec, la loi de l'Ontario s'appliquera en cas de litige associé au concours ou découlant de celui-ci, et les tribunaux de l'Ontario détiendront une compétence non exclusive sur l'ensemble de ces litiges. Les résidents du Québec peuvent soumettre tout litige lié au déroulement ou à l'administration de ce concours publicitaire à la Régie des alcools, des courses et des jeux aux fins de décision. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut seulement être soumis à la Régie dans le but d'aider les parties à parvenir à une entente.

e) La collecte et l'utilisation, par les organisateurs, des renseignements personnels sur les participants et leurs parents ou tuteurs légaux seront assujétiées à la politique de confidentialité d'UNICEF Canada. Pour obtenir un exemplaire de cette politique, écrivez au Comité canadien de l'UNICEF à l'adresse ci-dessous ou rendez-vous à l'adresse suivante : www.unicef.ca/fr/article/legal.

f) Pour obtenir un exemplaire du rapport financier le plus récent du Comité canadien de l'UNICEF, écrivez à l'adresse suivante : Comité canadien de l'UNICEF, 2200, rue Yonge, bureau 1100, Toronto (Ontario) M4S 2C6.

7. Organisateurs :

Comité canadien de l'UNICEF, 2200, rue Yonge, bureau 1100, Toronto (Ontario) M4S 2C6; Pier 1 Imports Inc. (É.-U.), 3135 Highway 7, Markham (Ontario) L3R 0T9; Owlkids (division de Bayard Presse Canada Inc.), 10 Lower Spadina Avenue, bureau 400, Toronto (Ontario) M5V 2Z2.

Pour obtenir la version anglaise du règlement du concours et la fiche d'inscription officielle, téléphonez sans frais au 1 800 308-3248, poste 8842. Vous pouvez également imprimer la fiche d'inscription et le règlement du concours depuis le site Web de Pier 1 Imports (www.pier1.ca/fr), du Comité canadien de l'UNICEF (www.unicef.ca/fr) ou d'Owlkids (www.owlkids.com). The English version of the contest rules and official entry form are available by calling toll free 1-800-308-3248, ext. 8842.